

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Comment obtenir sa carte "Lorraine Multipass"?

En retournant au lycée le bon de commande renseigné pour votre enfant accompagné d'une photo d'identité (indispensable à la réalisation de la carte).  
Après transmission de votre dossier par le lycée de votre enfant, la carte vous sera directement envoyée à votre domicile par le prestataire.

### Comment avoir plus d'informations sur la carte "Lorraine Multipass"?

- Grâce aux dépliant "Lorraine Multipass" disponibles dans les lycées
- En vous connectant sur le site: [www.multipass.zecarte.fr](http://www.multipass.zecarte.fr)
- En téléphonant au prestataire situé à Metz au numéro indigo: 0825 120 501 (0,15€ TTC/min)

### Que faire si le crédit ne correspond pas aux besoins de votre enfant?

En cours d'année scolaire, la carte "Lorraine Multipass" ne peut être rechargée. Si le crédit est épuisé, il vous sera écessaire de compléter financièrement.

**Attention:** si le crédit "livres scolaires" n'est pas épuisé avant le 31 mai 2011, le solde sera définitivement perdu.

### Comment la carte "Lorraine Multipass" est-elle créditée?

La société prestataire crédite la carte "Lorraine Multipass" en fonction des informations délivrées par le lycée. Ce crédit apparaît directement sur la carte au premier passage en terminale de paiement électronique auprès de l'un des partenaires du dispositif.

### Comment la carte se recharge-t-elle?

Le lycée se charge, après les conseils de classe de fin d'année, de revalider les cartes des élèves qui poursuivent leur cursus sous statut lycéen (quel que soit l'établissement en Lorraine).  
La société prestataire du dispositif "Lorraine Multipass" informe chaque famille par courrier personnalisé à son domicile de la possibilité de réutilisation de la carte.

### Que faire en cas de perte/vol de la carte ou pour toute information?

Contactez le prestataire situé à Metz au numéro indigo: 0825 120 501 (0,15€ TTC/min)  
Toute demande de mise en opposition ou renouvellement est facturé 4€.  
Demande écrite à fiare auprès de: APPLICAM - BP 65052 - 57072 METZ

### Que faire en cas de changement d'établissement scolaire durant les études en 2<sup>e</sup> cycle?

Après les achats de rentrée, et une fois le crédit épuisé, la famille renvoie la carte au prestataire en joignant un certificat de scolarité du nouvel établissement afin qu'une nouvelle carte soit éditée et que les listes d'effectif soient régularisées au sein de chaque établissement.